

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 06 AVRIL 2017

20 h 00 - en Mairie

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	23

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI-COCHET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 30 mars 2017.

**Présents :** Martine VENTURINI-COCHET, Gilles FORTE, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Nathalie ESTORY, Alain BERTRAND, Fabrice BLUMET, René PORTAY, Bernadette LEMUT, Fabrice MARCEAU, Karine DIDIER, David FRANCO, Fabien PANELI, Valérie SEYSSEL, Gérard FERRAGATTI, Marc LABBE, Christelle FLOURY, Christopher DUMAS.

**Absent (s) et excusé (s) :** Vincenzo SANZONE (pouvoir à Nathalie ESTORY), Malika MANCEAU (pouvoir à Gilles FORTE), Virginie SERAPHIN (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Daniel BOSA (pouvoir à Marc LABBE), Raynald PASQUIER (pouvoir à Gérard FERRAGATTI)

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h sous la présidence du maire en exercice, Madame Martine VENTURINI-COCHET.**

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Karine DIDIER secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 09 mars 2017 à 17 voix pour et 5 abstentions (Gérard FERRAGATTI porteur du pouvoir de Raynald PASQUIER, Marc LABBE porteur du pouvoir de Daniel BOSA, Christelle FLOURY)

**OBJET :        APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET COMMUNAL  
01 - 06/04/2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine VENTURINI-COCHET, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET :        APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET EAU ET  
ASSAINISSEMENT  
02 - 06/04/2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine VENTURINI-COCHET, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes

émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ZA DE  
LONGIFAN  
03 - 06/04/2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Martine VENTURINI-COCHET, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

7. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
8. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
9. Statuant sur la comptabilité des stocks.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET MICROCENTRALE  
04 - 06/04/2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine VENTURINI-COCHET, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

10. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
11. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
12. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE TERRAINS REALISEES EN  
2016  
05 - 06/04/2017**

Monsieur Fabrice BLUMET, conseiller municipal, rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette

commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Fabrice BLUMET,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du bilan des cessions et acquisitions joint à la présente délibération qui sera annexé au compte administratif.

CESSIONS						
Type de Pièce	Numéro	Date mvt	Objet	Surface en m <sup>2</sup>	Tiers	Montant
Titre	193--37	05/08/2016	VENTE PARCELLE AP104	3 514	Commune Les MARCHES	12 900,00
			VENTE PARCELLE AP107	1 010		
			VENTE PARCELLE AP109	2		
			VENTE PARCELLE AP110	531		
			<b>TOTAL</b>	<b>5 057</b>		<b>12 900,00</b>
ACQUISITIONS						
Type de Pièce	Numéro	Date mvt	Objet	Surface en m <sup>2</sup>	Tiers	Montant
Mandat	616--52	12/05/2016	ACHAT PARCELLE AK 145 FORET ALLUVIALE	2 562	GARAVELLI Patrice	642,25
Mandat	1698--138	01/12/2016	ACHAT PARCELLE AL 84 FORET ALLUVIALE	3 831	ZAZA Andrée	1 521,75
			ACHAT PARCELLE AK 32 FORET ALLUVIALE	2 094		
			ACHAT PARCELLE ZA 146	159		
			<b>TOTAL</b>	<b>8 646</b>		<b>2 164,00</b>

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNAL  
06 – 06/04/2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles FORTE Premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Martine VENTURINI-COCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 521 639,13 €</b>	<b>2 855 927,22 €</b>	<b>334 288,09 €</b>	<b>524 288,09 €</b> (334 288,09 + 190 000,00)
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 098 792,48 €</b>	<b>786 529,14 €</b>	<b>- 312 263,34 €</b>	<b>- 62 837,13 €</b> (249 426,21 -312 263,34)
<b>TOTAL</b>	<b>3 620 431,61 €</b>	<b>3 642 456,36 €</b>	<b>22 024,75 €</b>	<b>461 450,96 €</b>

2. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser (- 55 448,87 €).
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

Le conseil adopte à 17 voix pour et 5 abstentions (Gérard FERRAGATTI porteur du pouvoir de Raynald PASQUIER, Marc LABBE porteur du pouvoir de Daniel BOSA, Christelle FLOURY)

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT  
07 - 06/04/2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles FORTE Premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Martine VENTURINI-COCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>349 051,20 €</b>	<b>380 709,02 €</b>	<b>31 657,82 €</b>	<b>226 294,18 €</b> (194 636,36+ 31 657,82)
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 225 370,28 €</b>	<b>1 090 701,76 €</b>	<b>-134 668,52€</b>	<b>-34 763,65 €</b> (99 904,87 -134 668,52)
<b>TOTAL</b>	<b>1 574 421,48 €</b>	<b>1 471 410,78 €</b>	<b>-103 010,70 €</b>	<b>191 530,53 €</b>

2. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser (-12 448,07).
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

Le conseil adopte à 17 voix pour et 5 abstentions (Gérard FERRAGATTI porteur du pouvoir de Raynald PASQUIER, Marc LABBE porteur du pouvoir de Daniel BOSA, Christelle FLOURY)

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 / BUDGET ZA DE  
LONGIFAN  
08 - 06/04/2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles FORTE Premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Martine VENTURINI-COCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>176 427,76 €</b>	<b>176 427,76 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>176 427,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-176 427,22 €</b>	<b>41 214,82 €</b> (217 642,04 - 176 427,22)
<b>TOTAL</b>			<b>-176 427,22 €</b>	<b>41 214,82 €</b>

2. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

Le conseil adopte à 20 voix pour et 2 abstentions (Gérard FERRAGATTI porteur du pouvoir de Raynald PASQUIER)

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 MICROCENTRALE  
09 - 06/04/2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles FORTE Premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Martine VENTURINI-COCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

3. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 396,67 €</b>	<b>1,31 €</b>	<b>-4 395,36 €</b>	<b>22 404,64 €</b> (26 800,00- 4 395,36)
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 344 944,68 €</b>	<b>14 264,10 €</b>	<b>-1 330 680,58 €</b>	<b>104 918,25 €</b> (1 435 598,83- 1 330 680,58)
<b>TOTAL</b>	<b>1 349 341,35 €</b>	<b>14 265,41 €</b>	<b>-1 335 075,94 €</b>	<b>127 322,89 €</b>

4. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser (- 120 731,93€).

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET COMMUNAL  
10 - 06/04/2017**

Madame Nathalie ESTORY, adjointe déléguée aux finances, donne lecture du rapport suivant :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Cette affectation doit permettre, à minima, de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement en comblant le déficit éventuel d'investissement reporté, majoré du solde négatif des restes à réaliser.

Le surplus peut être soit affecté également à l'investissement, soit reporté dans la section de fonctionnement.

Après avoir entendu le rapport de Madame ESTORY,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement de 524 288,09 € qui doit faire l'objet d'une affectation,

Constatant par ailleurs :

- un résultat (déficit cumulé) de la section d'investissement de : - 62 837,13 €
  - un solde (déficit) des restes à réaliser d'investissement de : - 55 448,87 €
- Solde déficitaire : -118 286,00 €

Constatant le besoin de financement de la section d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation :  
c/R 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 300 000,00 €  
c/R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 224 288,09 €

Pour mémoire  
c/D 001 : Résultat d'investissement reporté : 62 837,13 €

**Le conseil adopte à 18 voix pour et 5 abstentions (Gérard FERRAGATTI porteur du pouvoir de Raynald PASQUIER, Marc LABBE porteur du pouvoir de Daniel BOSA, Christelle FLOURY)**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016  
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT  
11 - 06/04/2017**

Madame Nathalie ESTORY, adjointe déléguée aux finances, donne lecture du rapport suivant :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Cette affectation doit permettre, à minima, de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement en comblant le déficit éventuel d'investissement reporté, majoré du solde négatif des restes à réaliser.

Le surplus peut être soit affecté également à l'investissement, soit reporté dans la section de fonctionnement.

Après avoir entendu le rapport de Madame ESTORY,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement de 226 294,18 € qui doit faire l'objet d'une affectation,

Constatant par ailleurs :

- un résultat (déficit cumulé) de la section d'investissement de : -34 763,65 €  
- un solde (déficit) des restes à réaliser d'investissement de : -12 448,07 €

Solde déficitaire -47 211,72 €

Constatant le besoin de financement de la section d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation :	
c/R 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	0,00 €
c/R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	226 294,18 €
Pour mémoire	
c/D 001 : Résultat d'investissement reporté :	34 763,65 €

Le conseil adopte à 18 voix pour et 5 abstentions (Gérard FERRAGATTI porteur du pouvoir de Raynald PASQUIER, Marc LABBE porteur du pouvoir de Daniel BOSA, Christelle FLOURY)

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016  
BUDGET MICROCENTRALE  
12 - 06/04/2017**

Madame Nathalie ESTORY, adjointe déléguée aux finances, donne lecture du rapport suivant :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Cette affectation doit permettre, à minima, de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement en comblant le déficit éventuel d'investissement reporté, majoré du solde négatif des restes à réaliser.

Le surplus peut être soit affecté également à l'investissement, soit reporté dans la section de fonctionnement.

Après avoir entendu le rapport de Madame ESTORY,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement de 22 404,64 € qui doit faire l'objet d'une affectation,

Constatant par ailleurs :

- un résultat (excédent cumulé) de la section d'investissement de:	104 918,25 €
- un solde (déficit) des restes à réaliser d'investissement de :	- 120 731,93 €
Solde déficitaire :	-15 813,68 €

Constatant le besoin de financement de la section d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation :	
c/R 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	6 590,96 €
c/R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	15 813,68 €

Pour mémoire

c/D 001 : Résultat d'investissement reporté : 104 918.25€

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES  
13 - 06/04/2017**

Madame Martine VENTURINI-COCHET, maire, présente aux membres de l'assemblée :

- les résultats de l'imposition 2016

	Bases	Taux	Recette
Taxe d'habitation :	3 455 674	9,88 %	341 421 €
Taxe foncière (bâti) :	2 644 032	21,32 %	563 708 €
Taxe foncière (non bâti) :	70 786	74,99 %	53 082 €
Total			958 211 €

- les bases prévisionnelles pour 2017 notifiées par la DDFIP

Taxe d'habitation :	3 472 000
Taxe foncière (bâti) :	2 684 000
Taxe foncière (non bâti) :	70 900

Madame VENTURINI-COCHET précise qu'en conservant les mêmes taux d'imposition pour 2017 la recette prévisionnelle serait décomposée comme suit :

Taxe d'habitation :	343 034 €
Taxe foncière (bâti) :	572 229 €
Taxe foncière (non bâti) :	53 168 €
Total :	968 431 €

Après avoir entendu le rapport de madame Martine VENTURINI-COCHET, maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** le vote des 3 taxes directes locales pour l'année 2017 (inchangées par rapport à 2016) selon le tableau ci-dessous :

Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
9,88 %	21,32%	74,99 %

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2017**  
**14 - 06/04/2017**

Après avoir entendu le rapport de Madame Nathalie ESTORY, adjointe déléguée aux finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif de la commune 2017 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

Fonctionnement dépenses		
Chapitre		Montant TTC
D002	résultat reporté	0,00
O11	Charges à caractère général	621 375,00
O12	Charges de personnel	1 264 425,00
O14	Atténuations de produits	92 000,00
	autres charges de gestion	
65	courante	231 300,00
66	Charges financières	113 000,00
67	charges exceptionnelles	8 900,00
O23	<i>virement à l'investissement</i>	<i>503 465,00</i>
	<i>opérations d'ordre de transfert</i>	
O42	<i>entre sections</i>	<i>58 000,00</i>
	Total	<b>2 892 465,00</b>

Fonctionnement recettes		
Chapitre		Montant TTC
R002	résultat reporté	300 000,00
O13	Atténuation de charges	25 300,00
70	Produits des services	258 859,00
73	Impôts et taxes	1 947 508,00
74	Dotations et participations	305 893,00
75	autres produits de gestion courante	24 900,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00
		<b>2 892 465,00</b>

Investissement dépenses		
Chapitre		Montant TTC
D001	résultat reporté	62 837,13
16	Emprunts en euros	204 000,00
20	Immobilisations incorporelles	91 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	58 500,00
23	Immobilisations en cours	557 875,09
Restes à Réaliser		79 793,87
	Total	<b>1 054 806,09</b>

Investissement recettes		
Chapitre		Montant TTC
R001	résultat reporté	<b>0,00</b>
13	subventions	105 708,00
16	emprunts et dettes assimilées	0,00
10	dotations	139 000,00
1068	excédents de fonc. Capitalisés	224 288,09
O24	Cession immobilisations	0,00
O21	<i>virement de la section de fonctionnement</i>	<i>503 465,00</i>
O40	<i>Opérations ordre transfert entre sections</i>	<i>58 000,00</i>
Restes à Réaliser		24 345,00
		<b>1 054 806,09</b>

Le conseil adopte à 18 voix pour et 5 abstentions (Gérard FERRAGATTI porteur du pouvoir de Raynald PASQUIER, Marc LABBE porteur du pouvoir de Daniel BOSA, Christelle FLOURY)

OBJET : APPROBATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017  
15 - 06/04/2017

Après avoir entendu le rapport de Madame Nathalie ESTORY, adjointe déléguée aux finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif Eau et assainissement pour l'année 2017 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre		Montant HT
D001	Résultat reporté	
O11	Charges à caractère général	112 000,00
O12	Charges de personnel	52 000,00
65	Autres charges de gestion courante	85 000,00
66	Charges financières	22 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00
<i>O23</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>O42</i>	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>112 500,00</i>
	Total	390 500,00

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre		Montant HT
R002	Résultat reporté	0,00
70	Vente de produits	383 300,00
77	Produits exceptionnels	200,00
<i>O42</i>	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>7 000,00</i>
	Total	390 500,00

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre		Montant HT
D001	Résultat reporté	34 763,65
16	Remboursement en capital	45 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 582,46
21	Immobilisations corporelles	8 000,00
23	Immobilisations en cours	230 000,00
O40	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>7 000,00</i>
O41	<i>opérations patrimoniales</i>	<i>22 500,00</i>
Restes à réaliser		444 177,07
	Total	793 023,18

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre		Montant HT
R001	Résultat reporté	0,00
10	Subventions accordées	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	226 294,18
16	Emprunts	0,00
O21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
O40	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>112 500,00</i>
O41	<i>opérations patrimoniales</i>	<i>22 500,00</i>
Restes à réaliser		431 729,00
	Total	793 023,18

Le conseil adopte à 18 voix pour et 5 abstentions (Gérard FERRAGATTI porteur du pouvoir de Raynald PASQUIER, Marc LABBE porteur du pouvoir de Daniel BOSA, Christelle FLOURY)

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET ZA DE LONGIFAN 2017  
16 – 06/04/2017**

Après avoir entendu le rapport de Madame Nathalie ESTORY, adjointe déléguée aux finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif de la ZA de Longifan pour l'année 2017 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

fonctionnement dépenses		
Chapitre		Montant HT
D001	Résultat reporté	
O11	terrains à aménager	0,00
66	Charge financière	4 095,00
O42	opérations d'ordre de transfert entre sections	413 785,18
	Total	417 880,18

fonctionnement recettes		
Chapitre		Montant HT
R002	Résultat reporté	0,00
70	Produits des services et ventes diverses	410 000,00
77	Recettes exceptionnelles	7 880,18
O42	opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Total	417 880,18

investissement dépenses		
Chapitre		Montant HT
DOO1	Résultat reporté	0,00
16	Emprunts en euros	455 000,00
O40	opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Total	455 000,00

investissement recettes		
Chapitre		Montant HT
R001	Résultat reporté	41214,82
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
O40	opérations d'ordre de transfert entre sections	413 785,18
	Total	455 000,00

Le conseil adopte à l'unanimité

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET MICROCENTRALE 2017  
17 - 06/04/2017**

Après avoir entendu le rapport de Madame Nathalie ESTORY, adjointe déléguée aux finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif de la microcentrale pour l'année 2017 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

Fonctionnement dépenses		
Chapitre		Montant HT
D002	Déficit reporté	
O11	Charges à caractère général	7 000,00
66	Charges financières	36 500,00
O23	Virement investissement	129 090,96
	Total	172 590,96

Fonctionnement recettes		
Chapitre		HT
R002	Excédent reporté	6 590,96
70	Ventes de produits fabriqués	166 000,00
77	Produits exceptionnels	
	Total	172 590,96

Investissement dépenses		
Chapitre		Montant HT
D001	Déficit reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00
23	Immobilisations en cours	59 090,96
041	opérations patrimoniales	35 000,00
	Restes à réaliser	620731,93
	Total	784 822,89

Investissement recettes		
Chapitre		HT
R001	Excédent reporté	104 918,25
10	Dotation fonds et réserves	15813,68
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
13	subventions d'équipement	0,00
O21	virement de la section de fonctionnement	129 090,96
O41	opérations patrimoniales	35 000,00
	Restes à réaliser	500 000,00
	Total	784 822,89

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : ENTRETIEN DE LA ZA DE LONGIFAN – CONVENTION AVEC LE GRESIVAUDAN  
18 – 06/04/2017**

Madame Martine VENTURINI-COCHET, Maire, rappelle au conseil municipal que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Le Grésivaudan exerce la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités ».

A ce titre, le Grésivaudan gère désormais la ZA de Longifan sur Chapareillan.

Le Grésivaudan n'étant pas structuré pour assurer l'entretien des voiries, espaces vert et autres dépendances il est proposé à la commune de continuer à assumer ces missions qui seront refacturées à la communauté de communes.

Madame le Maire, présente le projet de convention pour la réalisation de prestations de services entre la commune le Grésivaudan dans le cadre de la gestion de la ZA de Longifan.

Après avoir entendu le rapport de Madame VENTURINI-COCHET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention le projet de convention pour la réalisation de prestations de services entre la commune le Grésivaudan dans le cadre de la gestion de la ZA de Longifan.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : CONVENTION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE AVEC LA  
COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT  
19 – 06/04/2017**

Madame Martine VENTURINI-COCHET, Maire, rappelle au conseil municipal que la Station-service du supermarché en cours d'aménagement sur la commune est ouverte. Il apparaît intéressant que les véhicules municipaux s'approvisionnent à cette station-service. Pour cela il est nécessaire de conclure une convention avec le gestionnaire de l'équipement.

Madame le Maire, présente le projet de Convention de prélèvement automatique avec la compagnie des cartes carburant.

Après avoir entendu le rapport de Madame VENTURINI-COCHET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la Convention de prélèvement automatique avec la compagnie des cartes carburant.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC AU SEDI  
20 – 06/04/2017**

Monsieur Alain BERTRAND informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux d'éclairage public sur la traversée de la RN 90 prévus en avril 2017. Monsieur BERTRAND présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 14 594,50€ HT

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Alain BERTRAND,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ** la réalisation des travaux pour le projet d'éclairage public sur la traversée de la RN 90 d'un coût de 14 594,50 € HT

**DEMANDE** que la commune de Chapareillan établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

**AUTORISE** Madame Martine VENTURINI-COCHET, Maire, à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**OBJET : MOTION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE GRENOBLE-GRESIVAUDAN  
21 - 06/04/2017**

Madame le Maire annonce à l'assemblée avoir été informée de la fermeture prochaine du Centre des Finances Publiques (CFP) de Grenoble-Grésivaudan.

Ce service public implanté sur la cité administrative, Rue Joseph Chanrion à Grenoble, aux portes de la Vallée du Grésivaudan, assure la gestion et la réception des contribuables et des entreprises de cette vallée. Elle gère les dossiers et l'accueil physique de 103 905 habitants et près de 20 000 entreprises regroupés sur 46 communes.

Si personne ne se mobilise, les habitants et les entreprises du Grésivaudan n'auront plus qu'un seul service des Finances Publiques pour leurs démarches fiscales et de recouvrement Avenue Rhin et Danube, situé de l'autre côté de Grenoble.

**Le Conseil Municipal de Chapareillan :**

- Dénonce un nouveau pas dans la **destruction d'un Service Public de proximité**, comme cela a été le cas avec la fermeture de la Trésorerie de Goncelin fin 2015 et de Pontcharra fin 2016 ;
- Dénonce l'**hémorragie d'emplois, la surcharge du service d'accueil et les dégradations des missions** des Finances Publiques ;
- Dénonce l'**incohérence de la politique des Finances Publiques, allant à l'encontre du Développement Durable**, en imposant aux habitants, aux entreprises de la Vallée du Grésivaudan et aux salariés du CFP de Grenoble-Grésivaudan de traverser l'agglomération Grenobloise déjà saturée et polluée.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**Questions diverses :**

- Extinction des lumières la nuit : la rue de l'Épinette est de nouveau éclairée suite au cambriolage du bureau de tabac,
- Intercommunalité : l'augmentation du tarif de collecte des ordures est passée (Mme le Maire a voté contre).

**L'ordre du jour étant clos, Madame le Maire lève la séance à 21 h 20.**